

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1740>

Mardi 11 juin, le tribunal administratif de...

- Université Populaire de Toulouse - Thématiques - Ecologie & Politique -



Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2019

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Mardi 11 juin, le tribunal administratif de Toulouse a examiné les conditions d'attribution d'un permis de recherche de tungstène à Couflens, au fin fond de l'Ariège. Le rapporteur public s'est prononcé pour l'annulation, en raison du montage financier présenté. Mais rouvrir la mine serait surtout une catastrophe environnementale et de santé publique.

Par Christophe Gueugneau et Pascale Pascariello Médiapart

«

<!--[if !IE]><!--Â»<!--![endif]--Â» <!--[if IE]><![endif]--Â»